



MAIRIE DE MONTGON

mairiemontgon08@wanadoo.fr

www.commune-montgon08.com

tél 03 24 30 44 43

Eté déconfiné en Argonne montgonaise

- **Premier acte du déconfinement : les ELECTIONS des 20 et 27 juin !** ce n'est pas très festif (mais très démocratique !) et nous tenons à vous assurer que tout est prévu pour un déroulement optimal : lieu de vote transporté dans la salle des fêtes, cheminement unique, un électeur à la fois, gel et masques ...et des assesseurs vaccinés ou testés !

et si vous avez encore des questions COVID , un site du ministère de la Santé et des Solidarités peut vous apporter des réponses personnalisées

<https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/>

Vous avez toujours également la possibilité du vote par procuration :

- 2 procurations possibles pour un même mandataire
- démarche en ligne réalisable <https://www.maprocuration.gouv.fr/>
- ou formulaire papier comme « d'habitude » en gendarmerie

- **Travaux municipaux en cours** : l'aménagement paysager de l'abribus nous offre ses premières roses, le lavoir « revit » grâce au **matériel*** prêté par Annie, et les premiers balisages du sentier de randonnée vont bientôt être réalisés par l'Intercommunalité ;

le gros œuvre est concerné aussi : la réfection du toit de la mairie est presque achevée, l'aménagement de la voirie et des parkings est planifié au mois de juillet

si vous avez d'autres accessoires pour le lavoir , battoir, brosses, savon noir etc ... confiez les nous



- **Activités extérieures : ce qu'il faut savoir sur les horaires de jardinage**
bricolages et jardinages bruyants tonte, débroussailleuse, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (évidemment en fonction de la proximité de vos voisins)

- jours ouvrables 8h30 12h 00 13h30 19h00
- samedi 9h00 12h00 14h00 18h00
- dimanches et jours fériés 10h00 12h00

Il n'est pas inutile non plus de vous préparer dès maintenant aux consignes phytosanitaires qui seront en vigueur à compter du **1er juillet 2022** (Arrêté du 15 janvier 2021)

L'interdiction qui visait déjà, depuis 2017, l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public, et depuis 2019, les particuliers, jardiniers amateurs, va être étendue dans ...

« 1° les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément ;

« 3° les cimetières et columbariums ;

« 7° les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail, à l'exclusion des zones où le traitement est nécessaire pour des questions de sécurité ;

➤ Terrains à bâtir

La demande est récurrente dans notre vallée du canal et l'impact de la future Voie Verte se fait déjà sentir : si vous avez la possibilité de détacher une parcelle de vos propriétés en vue de construire, à proximité du centre du village, n'hésitez pas !



➤ Animations estivales

- le rallye de Dynamic Argonne « Les Déconfinés du Bocal » passera par Montgon ;
église, musée accueilleront les visiteurs *Dynamic Argonne - 4 rue de l'agriculture Vouziers 07.50.54.42.254*



14 juillet PREMIERES RETROUVAILLES AUTOUR
D'UN BUFFET CONVIVIAL



Bon été , bonnes vacances à tous
L'équipe municipale , juin 2021